

Séance ordinaire du 13 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 février 2023 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou et Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Karine Ladouceur, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-02-039

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 février 2023;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2023 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Démission - Adjointe à la direction générale et greffière adjointe

5. FINANCES

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Janvier 2023

5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - Janvier 2023

5.3 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 - Programmation de travaux - Version 2 révisée

5.4 Nomination - Signataires et gestionnaires au compte - Chèques et documents bancaires

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

7.1 Prolongement de contrat - Supérieur Propane - Fourniture et livraison de propane

7.2 Demande d'aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

7.3 Entretien des routes locales (ERL) - Reddition de comptes - Années 2020 et 2021

7.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Déneigement - Route 340

7.5 Approvisionnement en alun pour l'année 2023 - Chemtrade Chemical Canada Ltd - Ratification de bon de commande et autorisation de paiement

7.6 Approvisionnement en chlore pour l'année 2023 - Environor inc. - Ratification de bon de commande et autorisation de paiement

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Ratification de mandat et autorisation de paiement - Conseils juridiques - Dunton Rainville avocats - Négociation pour l'implantation d'un institut public sur le territoire de la municipalité

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande d'aide financière - Le Club de l'Âge d'Or de St-Polycarpe - Location de salle

9.2 Demande d'aide financière - École secondaire Soulanges - Gala méritas 2022-2023

9.3 Demande d'appui - Club multisports Val-des-Prés

9.4 Ordres de changement # 2 et 3 et autorisation de paiement - Les services exp inc. - Services d'ingénierie - Installation de luminaires - Projet MADA - Parc Rémi-Gauthier

9.5 Opinion juridique - Honoraires professionnels - Deveau avocats - Ratification de bon de commande et autorisation de paiement

9.6 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) - Aménagement d'un sentier pédestre

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt 192-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 331 000 \$ pour divers travaux de pavage et trottoir dans la Municipalité de Saint-Polycarpe

10.2 Avis de motion - Règlement d'emprunt 193-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 756 400 \$ pour l'acquisition de véhicules et équipements

10.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt 194-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Modification responsable de compte - Vidéotron

11.2 Pont de l'Île-aux-Tourtes et autoroute 20 - Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Appui à la Ville de Vaudreuil-Dorion

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

2023-02-040 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2023

2023-02-041 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 DÉMISSION - ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE ADJOINTE

2023-02-042 CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 13-0016 a remis le 30 janvier 2023 sa démission à titre d'adjointe à la direction générale et greffière adjointe pour la Municipalité de Saint-Polycarpe et que celle-ci sera effective à compter du 15 février 2023;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée 13-0016 en date du 15 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - JANVIER 2023

2023-02-043 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-02 des transferts budgétaires du mois de janvier 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-02 des transferts budgétaires du mois de janvier 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 486 858,84 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	257 946,81 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	155 128,97 \$
Salaires nets	73 783,06 \$
TOTAL	486 858,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - JANVIER 2023**

2023-02-044 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 212,98 \$ pour le mois de janvier 2023 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de janvier 2023 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 212,98 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX - VERSION 2 RÉVISÉE**

2023-02-045 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **NOMINATION - SIGNATAIRES ET GESTIONNAIRES AU COMPTE - CHÈQUES ET DOCUMENTS BANCAIRES**

2023-02-046 CONSIDÉRANT le départ de l'employée 13-0016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une nouvelle signataire au compte pour la remplacer tout en conservant les autres signataires, gestionnaires et administrateurs nommés par la résolution 2022-12-264;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Jennifer Van Ranst Melo, directrice des loisirs et des communications, à signer les chèques à titre de signataire suppléante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **PROLONGEMENT DE CONTRAT - SUPÉRIEUR PROPANE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PROPANE**

2023-02-047 CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-077 octroyant un contrat à Supérieur Propane pour la fourniture et la livraison de propane pour l'année 2022-2023, soit du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite retenir les services de l'entreprise Supérieur Propane pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel prévu pour chacune des périodes précitées est de 67 891,59 \$, taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec Supérieur Propane selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour les années 2023-2024 et 2024-2025, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Supérieur Propane, à même le poste budgétaire 02-702-93-682, un montant n'excédant pas 135 783,18 \$, taxes incluses, pour les deux périodes de référence de prolongement du contrat;

ET QUE les quantités fournies et livrées au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe soient facturées au Centre sportif Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

2023-02-048 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) - REDDITION DE COMPTES - ANNÉES 2020 ET 2021**

2023-02-049 CONSIDÉRANT la réalisation par la Municipalité de Saint-Polycarpe de travaux sur des routes locales de niveaux 1 ou 2 au cours des années 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2020, le total des frais encourus admissibles au volet Entretien de routes locales (ERL) est de 36 282 \$;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, le total des frais encourus admissibles au volet Entretien de routes locales (ERL) est de 81 399 \$;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ATTESTER la véracité des frais admissibles au volet Entretien de routes locales (ERL) de 36 282 \$ encourus pour des travaux sur des routes locales de niveaux 1 ou 2 pour l'année 2020;

ET D'ATTESTER la véracité des frais admissibles au volet Entretien de routes locales (ERL) de 81 399 \$ encourus pour des travaux sur des routes locales de niveaux 1 ou 2 pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7.4 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTQ) - DÉNEIGEMENT - ROUTE 340**
- 2023-02-050
- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) est responsable de l'entretien et du déneigement de la route 340 (chemin de la Cité-des-Jeunes, chemin de l'Église, rue Sainte-Catherine) et du chemin Sainte-Catherine qui traversent la Municipalité de Saint-Polycarpe;
- CONSIDÉRANT QUE l'entretien et le déneigement effectués par le MTQ n'est pas suffisant pour que les routes soient sécuritaires et que la visibilité soit adéquate pour les automobilistes à des endroits précis;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est préoccupé par la sécurité des usagers de la route de la Municipalité de Saint-Polycarpe relativement à la route 340 et au chemin Sainte-Catherine;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU
- DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) d'effectuer les changements nécessaires afin de rendre la route 340 et le chemin Sainte-Catherine plus sécuritaires;
- ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à madame Marilyne Picard, députée provinciale de Soulanges.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 7.5 **APPROVISIONNEMENT EN ALUN POUR L'ANNÉE 2023 - CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD - RATIFICATION DE BON DE COMMANDE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 2023-02-051
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les approvisionnements requis en alun pour l'année 2023;
- Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU
- QUE soit ratifié le bon de commande TP-001791 et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer à Chemtrade Chemical Canada Ltd, à même le poste budgétaire 02-414-00-635, un montant n'excédant pas 20 795,00 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement en alun pour l'année 2023.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 7.6 **APPROVISIONNEMENT EN CHLORE POUR L'ANNÉE 2023 - ENVIRONOR INC. - RATIFICATION DE BON DE COMMANDE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 2023-02-052
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les approvisionnements requis en chlore pour l'année 2023;
- Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE soit ratifié le bon de commande TP-001790 et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer à Environor inc., à même le poste budgétaire 02-412-00-635, un montant n'excédant pas 23 000,00 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement en chlore pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 RATIFICATION DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CONSEILS JURIDIQUES - DUNTON RAINVILLE AVOCATS - NÉGOCIATION POUR L'IMPLANTATION D'UN INSTITUT PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

2023-02-053 CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat à Dunton Rainville avocats pour des services d'accompagnement dans le cadre de négociations pour l'implantation d'un institut public sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mandat octroyé à Dunton Rainville avocats;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer à Dunton Rainville avocats, à même le poste budgétaire 02-130-01-412, un montant n'excédant pas 28 743,75 \$, taxes incluses, pour des services d'accompagnement dans le cadre de négociations pour l'implantation d'un institut public sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-POLYCARPE - LOCATION DE SALLE

2023-02-054 CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe est un organisme à but non lucratif ayant l'affiliation d'organisme associé selon la politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de la location de la salle Maurice-Ravary;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 335 \$ au Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe pour la location de la salle Maurice-Ravary;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 335 \$ à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES
- GALA MÉRITAS 2022-2023**

2023-02-055 CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Soulanges est un organisme ayant l'affiliation d'organisme associé selon la politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de la tenue du Gala Méritas 2022-2023;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 300 \$ à l'école secondaire Soulanges pour le Gala Méritas 2022-2023;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier une somme de 300 \$ à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **DEMANDE D'APPUI - CLUB MULTISPORTS VAL-DES-PRÉS**

2023-02-056 CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés est un organisme à but non lucratif ayant l'affiliation d'organisme associé selon la politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés sollicite l'appui de la Municipalité pour déposer une demande d'aide financière auprès des Caisses Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club multisports Val-des-Prés ont des retombées sur l'initiation des jeunes à différents sports;

CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés offre des prix modiques pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'APPUYER le Club multisports Val-des-Prés pour sa demande de financement auprès des Caisses Desjardins;

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier à signer les lettres d'appui ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **ORDRES DE CHANGEMENT # 2 ET 3 ET AUTORISATION DE
PAIEMENT - LES SERVICES EXP INC. - SERVICES D'INGÉNIERIE -
INSTALLATION DE LUMINAIRES - PROJET MADA - PARC RÉMI-
GAUTHIER**

2023-02-057 CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-115 octroyant un contrat à la firme Les Services exp inc. pour des services d'ingénierie en électricité dans le cadre de l'installation de luminaires décoratifs en bordure de la rue des Loisirs entre le parc Rémi-Gauthier et le Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'un montant supplémentaire doit s'ajouter au prix du contrat initial, lequel est indiqué à la facture 726467 transmise par la firme, et ce, pour un montant de 611,38 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un montant additionnel de 2 874,38 \$, taxes incluses, pour finaliser les travaux en 2023;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les ordres de changement numéro 2 et 3;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer à la firme Les Services exp inc., à même le poste budgétaire 23-080-01-721, un montant n'excédant pas 3 485,76 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie en électricité supplémentaires dans le cadre de l'installation de luminaires décoratifs en bordure de la rue des Loisirs entre le parc Rémi-Gauthier et le Centre Sportif Soulanges;

ET QUE les coûts soient imputés au projet d'aménagement des jeux d'eau du parc Rémi-Gauthier dont le financement est prévu à même le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 **OPINION JURIDIQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - DEVEAU
AVOCATS - RATIFICATION DE BON DE COMMANDE ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

2023-02-058 CONSIDÉRANT les services d'honoraires professionnels requis de Deveau avocats à l'égard d'une opinion juridique dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que le coût des honoraires s'élèvent à 3 449,25 \$, taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE soit ratifié le bon de commande ADM-000750 et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer à Deveau avocats, à même le poste budgétaire 02-140-01-412, un montant n'excédant pas 3 449,25 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels à l'égard d'une opinion juridique dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du Centre sportif Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE -
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES
ÂÎNÉS (PRIMADA) - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE**

2023-02-059 CONSIDÉRANT les résolutions 2020-07-147 et 2021-04-074 à l'égard d'une demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour un projet d'aménagement d'un sentier pédestre;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'octroi à la Municipalité d'une aide financière dans le cadre de la PRIMADA;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier à signer le protocole d'entente à l'égard de l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 192-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 331 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE ET TROTTOIR DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2023-02-060 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement d'emprunt 192-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 331 000 \$ pour divers travaux de pavage et trottoir dans la Municipalité de Saint-Polycarpe est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Maxime Gamelin à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 193-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 756 400 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

2023-02-061 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement d'emprunt 193-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 756 400 \$ pour l'acquisition de véhicules et équipements est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Ménard à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 194-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 950 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE

2023-02-062 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement d'emprunt 194-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Laurent Barsalou à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 MODIFICATION RESPONSABLE DE COMPTE - VIDÉOTRON

2023-02-063 CONSIDÉRANT le départ de l'employée 13-0016;

CONSIDÉRANT que l'employée 13-0016 était la responsable des communications avec Vidéotron et qu'une nouvelle responsable de compte doit être nommée;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Jennifer Van Ranst Melo;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Jennifer Van Ranst Melo à agir comme responsable de compte auprès de Vidéotron;

ET QUE la présente résolution abroge la résolution 2022-11-250.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2

PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES ET AUTOROUTE 20 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - APPUI À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

2023-02-064

CONSIDÉRANT la correspondance adressée à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la mobilité durable (MTQ), transmise le 19 janvier 2023 par monsieur Guy Pilon, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les principaux enjeux qui y sont évoqués, notamment la gestion des voies de circulation sur le pont de l'Île-aux-Tourtes ainsi que le projet de parachèvement de l'autoroute 20 qui, à ce jour, n'est toujours pas réalisé;

CONSIDÉRANT l'impact majeur que cause cette problématique au niveau du transport terrestre et des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite donner son appui à la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans leurs démarches auprès du MTQ afin de discuter de ces enjeux importants;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe confirme son appui à la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans leurs démarches auprès du MTQ afin de discuter de enjeux entourant les problématiques reliées à la gestion de la circulation sur le pont de l'Île-aux-Tourtes ainsi que du projet de parachèvement de l'autoroute 20;

ET QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Vaudreuil-Dorion, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la mobilité durable (MTQ), à mesdames Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, et Marilyne Picard, députée de Soulanges, ainsi que madame Suzanne Roy, ministre responsable de la région de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Le conseiller Jean-Pierre Ménard fait état de la situation concernant le pont de l'Île-aux-Tourtes. Il fait également état de la situation concernant l'entretien de la route 340 et mentionne qu'une demande sera transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) à cet effet. Il adresse ensuite des remerciements à l'adjointe à la direction générale et greffière adjointe et termine en remerciant les gens qui ont participé au Festigloo.

Le conseiller Laurent Barsalou remercie la directrice des loisirs et des communications pour l'organisation du Festigloo.

La conseillère Annie Robichaud remercie M. Besner pour le travail accompli dans le cadre du Festigloo ainsi que les bénévoles et participants.

13.

PAROLE AU MAIRE

Le maire débute en indiquant que les nids-de-poule sont pris en charge et invite les citoyens à signaler à la Municipalité les travaux qui auraient été oubliés. Il fait ensuite un retour sur l'ouverture des soumissions dans le cadre du projet de réfection et mise à niveau du Centre sportif Soulanges. Le projet sera revu afin de respecter les montants budgétés initialement et le délai pour la réalisation des travaux s'étend jusqu'en 2026.

Il poursuit en mentionnant la rencontre qui s'est tenue avec les dirigeants du ministère des Transports et de la Mobilités durable (MTQ) et les maires de Saint-Téléphore et Rivière-Beaudette en lien avec les services donnés sur les routes 340 et 325. Il fait également mention de la pratique de Trans-Northern Pipelines avec une multitude d'intervenants dans le cas où il y aurait un problème en lien avec une pipeline.

Il revient sur l'événement Festigloo qui s'est tenu le 11 février et remercie la directrice des loisirs et de communications, les employés, les bénévoles, messieurs Claude Brouillard et Simon Besner pour leur implication et le succès de l'événement.

En lien avec la clinique de sang qui s'est tenue le 30 janvier, les résultats se sont avérés satisfaisants et le nombre de participants dépassaient les attentes.

Il conclut en indiquant que les activités de la relâche scolaire sont en préparation et de consulter le site internet et la page Facebook de la Municipalité pour tous les détails.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Possibilité de faire des ventes de garage à toutes les semaines;
- Précisions sur la venue d'un institut public sur le territoire de la Municipalité;
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et travaux sur le chemin de l'Église;
- Maison des aînés;
- Avenir de l'église;
- Prochaine parution du Lien.

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-02-065

À 20 h 24 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 13 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*